

# ITTO - CITES

## PROGRAMME OIBT-CITES POUR L'APPLICATION DE LA LISTE CITES DES ESPÈCES D'ARBRES TROPICAUX – PHASE II

### Bulletin d'information



### Dans ce numéro:

ÉDITORIAL.....1  
 LE PROGRAMME OIBT-CITES...2  
 FINANCEMENT.....2  
 ACCORDS ENTRE L'OIBT ET LES INSTITUTIONS DES ÉTATS DES AIRES DE RÉPARTITION.....2  
 LES ACTIVITÉS EN DÉTAIL.....3  
 INITIATIVES/ÉVÉNEMENTS RÉCENTS.....5  
 ÉVÉNEMENTS À VENIR.....6  
 NOUVELLES.....7  
 SUIVI DU PROGRAMME.....8

À l'heure où ce Bulletin paraît, la seconde phase du *Programme OIBT-CITES pour l'application de la liste CITES des espèces d'arbres tropicaux* est déjà en cours. En effet, dans le sillage du succès que fut la première phase (2007-2011), ce Programme va, grâce à ce deuxième volet qui portera sur les plus importantes essences forestières tropicales commercialisées qui sont inscrites aux annexes CITES, se poursuivre durant quatre années supplémentaires (2012-2015). Cette seconde phase est elle aussi en majeure partie financée par une subvention de la Commission européenne, qui préconise qu'une partie du financement mis à disposition soit consacré à des activités relevant à la fois du Programme OIBT-CITES et du Programme thématique de l'OIBT relatif au commerce et à la transparence du marché (TMT). Ce Bulletin sera publié tous les trimestres en anglais, espagnol et français à l'intention de l'ensemble des acteurs du projet, mais aussi de tous ceux qui portent un intérêt aux progrès accomplis au titre du Programme OIBT-CITES. On trouvera dans ce premier numéro un compte rendu des Activités du Programme qui ont été exécutées jusqu'en septembre 2012.

Les suggestions et contributions des participants au projet sont essentielles pour garantir autant que possible que les futures éditions de ce Bulletin soient aussi instructives et intéressantes que possible. Veuillez envoyer toute correspondance au(x) point(s) de contact concerné(s) qui sont indiqué(s) en dernière page.

### ÉDITORIAL

C'est avec plaisir que l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et la Convention sur le commerce des espèces de faune sauvage et de flore menacées d'extinction (CITES) poursuivent, dans le cadre de la seconde phase du Programme OIBT CITES (2012-2015) qui est en cours, la publication de ce Bulletin trimestriel dont le premier numéro est paru en mars 2009. Il a pour objectif de tenir informés des progrès du Programme OIBT-CITES les gouvernements des États des aires de répartition, les commanditaires et exécutants des Activités en Afrique, Asie et Amérique latine ainsi que les autres acteurs et particuliers concernés, pour contribuer ainsi au développement de régimes forestiers efficaces qui favorisent et assurent la gestion durable des forêts et un commerce des bois pérenne.

Par le biais des Activités menées dans le cadre du Programme OIBT-CITES afin d'apporter une aide aux pays des régions tropicales qui figurent dans ce Bulletin, il s'agit, entre autres, d'améliorer la conception des inventaires destinés à évaluer les tendances chez les populations des essences forestières inscrites aux annexes CITES ainsi que les connaissances dont on dispose sur leur biologie, leur écologie et leur gestion; d'élaborer des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) se rapportant aux essences inscrites aux annexes CITES, qui reposent sur des méthodes transparentes et valides au plan scientifique; d'harmoniser les cadres de réglementation afin d'aligner la foresterie sur la législation CITES ainsi que les travaux des institutions compétentes liées à la gestion des forêts et à la conservation des essences forestières; d'améliorer, d'une manière générale, l'accès des autorités concernées à des informations opportunes et fiables sur le commerce des bois grâce aux technologies de traçabilité et de suivi des bois; de développer les capacités nécessaires pour contrôler les marchés existants des bois tropicaux et en développer de nouveaux, dont le commerce de bois tropicaux issus de sources de prélèvement légales en gestion durable; et de mettre en place une meilleure transparence du marché ainsi que le partage des expériences menées sur le plan du commerce et pour le promouvoir.

Le Programme continuera d'être administré par le Secrétariat de l'OIBT en collaboration avec celui de la CITES, avec le concours des Coordonnateurs régionaux pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine qui travaillent avec les autorités forestières, les institutions de recherche, le secteur privé, les universités et autres parties prenantes afin d'identifier, de mettre en œuvre et de suivre la mise en œuvre des Activités. Un Comité consultatif est par ailleurs chargé d'orienter les Activités du Programme.

Comme en témoignent les comptes rendus qui suivent, les Activités mises en œuvre dans le cadre du Programme continuent d'avoir des répercussions majeures sur la mise en œuvre de la réglementation CITES pour les essences forestières tropicales. Sachant que leur nombre inscrit aux annexes de la CITES est appelé à augmenter (voir la rubrique Nouvelles de ce numéro), on s'attend à voir se multiplier les demandes de soutien au titre de ce Programme. Nous tenons par conséquent à remercier pour leur appui financier la Commission européenne (CE) et autres donateurs, dont les États-Unis d'Amérique, la Norvège, et l'Allemagne, ainsi que le secteur privé, grâce à la générosité desquels ce Programme est aujourd'hui possible.

Steve Johnson, OIBT

### Donateurs



Donateurs du secteur privé : Abbott Solvay, Indena, EuroMed et Plavuma

# LE PROGRAMME OIBT-CITES

Le Programme OIBT-CITES pour l'application de la liste CITES des espèces d'arbres tropicaux a pour objet de faire en sorte que le commerce international des essences forestières tropicales inscrites aux annexes CITES soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation. L'objectif spécifique du Programme est d'aider les autorités nationales et le secteur privé à remplir les conditions nécessaires pour gérer et réglementer le commerce des essences forestières inscrites aux annexes CITES; et d'apporter un soutien au renforcement des capacités et de mener des études spécifiques lorsque les informations font défaut de manière à élaborer un meilleur cadre global pour la production, le recueil et l'analyse des informations liées à la biologie et à la gestion des essences et au commerce des produits forestiers tropicaux. Les principales essences forestières couvertes jusqu'à présent sont: *Pericopsis elata* (afromosia ou assamela), *Prunus Africana* (pygeum) et *Diospyros* spp. (ébène) en Centrafrique et à Madagascar; *Swietenia macrophylla* (acajou à grandes feuilles), *Cedrela odorata* et autres *Cedrela* spp. (cedro), *Bulnesia sarmientoi* (lignum vitae ou palo santo) et *Aniba rosaeodora* (palissandre du Brésil) en Amérique latine; ainsi que *Dalbergia* spp. (palissandre) en Afrique et en Amérique latine. En Asie du Sud-Est, il s'agit de *Gonystylus* spp. (ramin), d'*Aquilaria* spp. et de *Gyrinops* spp. (bois d'agar).

Les principaux États des aires de répartition qui produisent et/ou exportent d'importantes quantités des essences susmentionnées sont le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Madagascar, la République du Congo et la République démocratique du Congo, en Afrique; en Asie ce sont l'Indonésie et la Malaisie; et en Amérique latine, la Bolivie, le Brésil, le Guatemala, le Honduras, le Paraguay et le Pérou.

Les bénéficiaires directs de ce Programme sont les instances publiques et opérateurs privés des secteurs du bois dans les États des aires de répartition. Les bénéficiaires indirects sont les autres pays Parties à la CITES qui exploitent ces essences au plan commercial et bénéficieront du renforcement des capacités et d'une prise de conscience accrue.

## FINANCEMENT

La seconde Phase du Programme a reçu des fonds de la Commission européenne (CE), des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de l'Allemagne, ainsi que du secteur privé. La Commission européenne allouera une subvention s'élevant à 5 millions d'euros pour l'exécution du Programme, et d'autres donateurs fourniront collectivement plus de 2,5 millions d'euros. L'OIBT encouragera d'autres bailleurs de fonds à faire de même, étant donné que les demandes à bénéficier du Programme excèdent maintenant les ressources disponibles. Fait nouveau, plusieurs sociétés de produits pharmaceutiques ont contribué des fonds afin d'améliorer la gestion de *Prunus africana* au Cameroun et en RDC, et de préparer un rapport d'ACNP sur cette essence. La Norvège vient, elle aussi, dans le cadre du Programme, d'apporter un financement destiné à Madagascar, pour évaluer les essences ligneuses dont la conservation donne lieu à des inquiétudes. L'enveloppe contributive à la Phase 2 du Programme par ces donateurs hors CE excède à ce jour le chiffre total de 800 000 \$EU.

## Accords entre l'OIBT et les institutions des États des aires de répartition

L'OIBT a récemment approuvé quatre nouvelles Activités en Afrique: trois en Asie et une en Amérique latine. Concernant celles qui ont été approuvées dans le cadre de la Phase 1 du Programme OIBT-CITES, la mise en œuvre se poursuit dans le cadre de la seconde Phase pour une Activité en Afrique et deux en Amérique latine. En outre, 14 propositions d'activité en Afrique (5), en Asie (3) et en Amérique latine (6), qui ont été soumises antérieurement à l'OIBT, sont en attente d'approbation en vue de leur financement.

La plupart des activités menées au cours de ces derniers mois concernent la finalisation des accords qui seront signés entre l'OIBT et diverses institutions universitaires et gouvernementales en Afrique, Asie et Amérique latine. Depuis le commencement de la Phase 2 du Programme OIBT-CITES, l'OIBT a signé des accords avec les instances figurant dans l'encadré ci-dessous.

### Cameroun

- ANAFOR (Agence nationale d'appui au développement forestier) – 1 Activité

### République démocratique du Congo

- ICCN (Institut congolais pour la conservation de la nature) – 1 Activité assortie d'une prorogation

### Madagascar

- Ministère de l'environnement et des forêts, Faculté des sciences de l'Université d'Antananarivo – 1 Activité

### République du Congo

- CENIAF (Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques) – 1 Activité

### Indonésie

- Le Gouvernement indonésien et l'Agence de recherche et développement forestiers (FORDA) – 1 Activité mise en œuvre par les Centres régionaux de recherche de Sumatra Sud et Kalimantan Sud

### Malaisie

- Le Ministère malaisien des ressources naturelles et de l'environnement (NRE) – 2 Activités mises en œuvre par la Corporation forestière du Sarawak et la Direction forestière du Sarawak

### Brésil

- FUNPEA (Fondation de soutien à la recherche, à la vulgarisation et à l'enseignement en sciences agronomiques) – 1 Activité assortie d'une prorogation
- IFT (Institut de la forêt tropicale) J. Grogan – 1 Activité assortie d'une prorogation

### Pérou

- UNALM (Université nationale La Molina) – 1 Activité

On trouvera sur le site Internet de l'OIBT ([http://www.itto.int/cites\\_programme](http://www.itto.int/cites_programme)) des renseignements sur les activités en cours dans chaque pays (pays, fiche d'activité, agence d'exécution et de mise en œuvre). La section qui suit en donne une brève description et présente un rapport sur l'avancement des travaux pour toutes les activités mises en œuvre par les pays depuis le commencement de la Phase 2 du Programme jusqu'en septembre 2012. Les activités en attente d'un financement seront examinées au quatrième trimestre de 2012 en vue d'utiliser les ressources du Programme de la manière la plus judicieuse possible.

## Les Activités en détail

### Afrique

#### Cameroun

##### **Mise en place d'un système de suivi de l'exploitation et de la transformation de l'Assamela et formation d'agents de contrôle à l'emploi des outils et procédures CITES au Cameroun**

Débutée en septembre 2012, cette Activité est prévue s'achever en août 2013. Son objectif est de mettre au point un système de suivi efficace pour l'exploitation, la transformation et le commerce de l'Assamela, ainsi que de former des agents de contrôle à l'emploi des outils CITES. Au nombre des produits escomptés figurent: i) le schéma du flux de données a été développé; ii) les données requises ont été recensées; iii) l'architecture du système a été élaborée; iv) les données ont été recueillies et stockées; v) les utilisateurs de la base de données ont été formés; et (vi) les agents de contrôle ont été formés à l'emploi des outils CITES.

La première réunion du Comité technique national (NTC) a été organisée par l'Agence nationale d'appui au développement forestier (ANAFOR) le 7 septembre 2012. Elle était présidée par l'Inspecteur général du Ministère des forêts et de la faune. Dans son discours, le Président du Comité a remercié l'OIBT, la CITES ainsi que leurs partenaires d'avoir accepté d'aider le Cameroun à mettre en place un système de suivi de l'Assamela. Les membres du NTC ont examiné le Plan de travail opérationnel ainsi que le budget alloué pour le premier trimestre et approuvé les activités spécifiques proposées qu'a présenté l'équipe de coordination (ANAFOR) de l'Activité. Le Comité a recommandé que l'ANAFOR veille à ce que le système de suivi

proposé soit en phase avec le système de traçabilité qui est actuellement mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action FLEGT de l'UE au Cameroun.

##### **République démocratique du Congo Avis de commerce non préjudiciable pour *Prunus africana* (Hook. f.) Kalman dans le Nord et le Sud Kivu en République démocratique du Congo**

Démarrée en mars 2011 dans le cadre de la Phase 1 du Programme OIBT-CITES, cette Activité a été prorogée pour s'achever en mars 2013. Il s'agit d'aider l'Autorité scientifique CITES de la République démocratique du Congo (RDC) à élaborer un Avis de commerce non préjudiciable pour *Prunus africana* dans les provinces du Nord et du Sud Kivu et de rédiger, à l'intention du Secrétariat de la CITES, un rapport qui traite chacune des recommandations que le Comité pour les plantes a adressées à la RDC dans le contexte de l'Étude du commerce important (STR). Ce rapport demandera également que soit levée la suspension qui frappe actuellement les exportations de *Prunus africana* en provenance de la RDC, sur la base des données scientifiques que génère la mise en œuvre de cette Activité. Les produits escomptés sont: i) la base de données de pointe sur la production, la transformation, le transport et le commerce des produits *P. africana* est bien accrue; ii) les forêts de *Prunus* ont été délimitées et l'abondance/la densité de *Prunus* estimées, de même que des quotas d'exploitation durable calculés de manière scientifique; iii) des plans simples de gestion ont été élaborés et mis en œuvre pour chaque forêt de *Prunus*; iv) les opérations sylvicoles ont été encouragées; v) le renforcement des capacités de l'Organe de gestion et de l'Autorité scientifique CITES a été mené et le système de contrôle valorisé; vi) un

axe de recherche sur les thèmes pertinents liés à la gestion durable de *P. africana* en RDC a été bien développé; vii) l'interdiction touchant le *Prunus* issu de RDC a été levée, un rapport d'avis de commerce non préjudiciable a été finalisé et des quotas de *P. africana* ont été définis pour le Nord et le Sud Kivu; et viii) les résultats de l'Activité ont été diffusés à travers diverses publications.

La mise en œuvre de l'Activité s'est heurtée à plusieurs problèmes, à savoir l'instabilité et l'insécurité des sites de production de *Prunus* en raison de la présence de nombreux groupes rebelles, et la longue distance qui sépare Kinshasa du Siège de l'Activité (ICCN) et des sites de production dans le Nord et le Sud Kivu. En conséquence, on estime qu'un quart seulement des Activités prévues était achevé en septembre 2012.

En septembre 2012, l'équipe de l'Activité a mené une mission d'une semaine dans le Sud Kivu. Ses objectifs étaient de recenser les sites de production ainsi que de *Prunus africana* susceptibles d'être inventoriés et de former les techniciens locaux à la procédure d'inventaire de *Prunus africana*. La mission a identifié huit sites de production de *Prunus africana* au Sud Kivu. Ils ont été sélectionnés en fonction de leurs conditions de sécurité. En octobre 2012, le Coordonnateur régional s'est rendu à Kinshasa afin d'aider l'équipe de coordination à planifier le développement de plans simples de gestion avant de commencer à exploiter *Prunus africana* sur les anciens sites de production (Ibataama et Mwenda) dans le Nord Kivu, et de planifier les inventaires d'aménagement dans les sites de production supplémentaires du Sud Kivu. Suite à des discussions, il a été décidé que les inventaires d'aménagement et systématiques de *Prunus africana* commenceraient d'ici à novembre 2012 dans le Sud Kivu puis le Nord Kivu. Les travaux futurs porteront sur i) la délimitation des premières parcelles annuelles sur chaque site; ii) la tenue d'un inventaire systématique des gaules de *Prunus* exploitables dans les premières parcelles annuelles; iii) la mise en place d'un système de traçabilité pour le suivi de l'écorce récoltée; et iv) l'exécution d'inventaires d'aménagement. Pour en savoir plus sur la levée de l'interdiction et l'approbation des quotas d'écorce sèche de *Prunus africana* originaire de RDC par la Commission européenne, prière de se référer à la rubrique *Nouvelles*.

#### Madagascar

##### **Contribution d'informations taxonomiques sur les bois précieux de Madagascar et validation, normalisation et suivi de leur gestion durable**

Démarrée en juillet 2012, cette Activité est prévue s'achever en septembre 2013. Il s'agit de mener des recherches sur la biologie et la gestion des diverses essences endémiques d'ébène (*Diospyros* spp.) et de palissandre (*Dalbergia* spp.) qui sont menacées par une exploitation non durable. L'un des produits de ce projet est la proposition d'inscription à l'Annexe II de la CITES d'une sous-série des essences étudiées, laquelle a été soumise au Secrétariat de la CITES à temps pour être examinée lors de la CoP-16 qui doit se tenir sous peu (Voir la rubrique *Nouvelles* ci-après).



Première réunion du Comité technique national de l'Activité *Mise en place d'un système de suivi de l'exploitation et de la transformation de l'Assamela et formation d'agents de contrôle à l'emploi des outils et procédures CITES au Cameroun* à Yaoundé (Cameroun) le 7 septembre 2012. Avec l'aimable autorisation de: Brigitte Ndzé

## République du Congo

### **Diffusion de la Convention CITES et de ses textes d'application en République démocratique du Congo**

Cette Activité qui démarrera en octobre 2012 est prévue s'achever en mai 2013. Son objectif est de: i) former des agents forestiers affectés à divers points d'entrée et de sortie (ports et autres) au contrôle des produits d'Assamela et de *Prunus*; et ii) de diffuser des informations sur la CITES et sur ses outils d'application. Ses objectifs spécifiques consistent à: i) former des agents de contrôle à la vérification de la conformité aux permis CITES; ii) favoriser l'emploi de l'outil *CITESWOOD-ID*; et iii) diffuser dans le pays les documents pertinents de la CITES.

Basées sur les travaux menés au cours de la Phase 1 du Programme, les recherches se sont poursuivies dans le nord de la République démocratique du Congo pour élargir l'avis de commerce non préjudiciable se rapportant à l'*Afrormosia* à une surface plus étendue au sein de la principale UAF de Tala-Tala (dans le cadre d'une concession de production de bois allouée à SIFCO Inc.), où a été conduite l'étude pilote lors de la Phase 1. On trouvera les résultats de ces travaux de recherche sur <http://www.globalresearchjournals.org/?a=journal&id=grjabs>.

## Asie

### Indonésie

#### **Évaluation des besoins dans les plantations de ramin et création de jardins de conservation des ressources génétiques du ramin**

Démarrée en septembre 2012, cette Activité est prévue s'achever en août 2013. Son objectif est

d'améliorer le rendement des populations de *Gonystylus bancanus* (ramin) et de valoriser leurs habitats, ainsi que de conserver les ressources génétiques végétales du ramin à Sumatra et au Kalimantan en Indonésie. On évaluera les surfaces et la quantité de matériel de plantation nécessaire à la plantation de ramin de même que l'on créera des jardins de conservation génétique du ramin qui serviront également de sources de boutures. Les produits escomptés sont: i) les habitats du ramin qui sont déboisés et dégradés nécessitant d'être restaurés et plantés ont été identifiés; ii) la quantité de matériel de plantation nécessaire pour créer des plantations a été projetée; et iii) les jardins de conservation des ressources génétiques du ramin ont été créés.

### Malaisie

#### **Multiplication in vitro de *Gonystylus bancanus* (ramin) au Sarawak**

Censée démarrer en octobre 2012, cette Activité est prévue s'achever en septembre 2013. Son objectif général consiste à mettre en place des protocoles concrets pour la multiplication in vitro de *Gonystylus bancanus* au moyen de la technique de culture de tissus végétaux (micropropagation) en vue d'une production de masse de cette essence. Ses objectifs spécifiques sont: i) mettre en place des protocoles concrets pour créer une culture axénique (libre de toute contamination) de *G. bancanus* au moyen de matériel de plantation cultivé en champ; et ii) mettre en place des protocoles de régénération in vitro de *G. bancanus* au moyen de l'organogénèse directe à l'aide d'explants axéniques. Les produits escomptés sont: i) des protocoles concrets de stérilisation de surface du matériel de plantation cultivé en champ auront été définis; ii) un protocole concret de mise en place de culture axénique des explants de *G. bancanus* stérilisés en surface a été établi; iii) les

concentrations optimales de cytokinine isolée ou combinée à l'auxine permettant de provoquer la formation de pousses chez les explants axéniques ont été déterminées; et iv) les explants idéaux susceptibles de provoquer la formation de pousses ont été déterminés.

#### **Emploi de l'ADN pour identifier les essences de *Gonystylus* et l'origine géographique de leur bois au Sarawak**

Cette Activité qui démarrera en octobre 2012 est prévue s'achever en septembre 2013. Son objectif est de développer une base de données génétiques à partir d'haplotypes spécifiques de l'ADN du chloroplaste afin d'identifier les essences de *Gonystylus* (ramin) et l'origine de leur bois. Le but est de dissuader que l'on falsifie l'identification des essences au sein de la chaîne de production et d'enrayer les activités d'exploitation illicites afin de valoriser la gestion durable et la conservation du ramin. Les objectifs spécifiques de l'Activité sont: i) construire une base de données moléculaires du ramin servant à identifier les essences et leur origine géographique au Sarawak; et ii) mettre au point un protocole d'extraction de l'ADN du bois de ramin. Les produits escomptés sont: i) l'ADN d'échantillons de ramin a été extrait; ii) des haplotypes génétiques du chloroplaste entre les essences et l'origine ont été déterminés; et iii) le protocole d'extraction de l'ADN du ramin a été élaboré. Les résultats de cette Activité viendront compléter ceux réalisés dans le cadre de l'Activité portant sur le *Développement d'une base de données ADN sur *Gonystylus bancanus* au Sarawak* qui, mise en œuvre en 2008 au cours de la Phase 1 du Programme OIBT-CITES, a utilisé l'ADN prélevé sur des échantillons de feuilles et d'écorce.

## Amérique latine

### Brésil

#### **L'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*) en Amazonie brésilienne: études à long terme sur la dynamique du peuplement et l'écologie de la régénération dans l'optique de la gestion durable des forêts**

Cette Activité a démarré en juillet 2008 dans le cadre de la Phase I du Programme OIBT-CITES. Grâce à l'appui dont va bénéficier la seconde Phase, il sera possible de poursuivre ces études à long terme durant deux années supplémentaires, de vulgariser les innovations techniques et de mener des initiatives en matière de recherche. L'Activité est prévue s'achever en juin 2014. Ce projet a pour objectif de mettre en place le fondement biologique des régimes de gestion forestière durable pour l'acajou, ce sur la base d'études à long terme portant sur la survie, la croissance, la reproduction et la régénération des peuplements naturels dans les forêts primaires et les forêts surexploitées. Il est essentiel d'avoir une compréhension détaillée de la mortalité en fonction de l'âge et de la taille, de la croissance, et des taux de reproduction pour pouvoir évaluer les directives de gestion en vigueur et d'adapter les pratiques de gestion aux contextes environnementaux et socioéconomiques en évolution dans cette vaste région. En procédant chaque année au nouveau recensement des populations naturelles protégées et des semences et plants replantés dans des trouées d'exploitation forestière ou clairières à titre



Un acajou d'un an d'âge à Fazenda Seringal Novo Macapá dans l'État d'Acre au Brésil Avec l'aimable autorisation de: Sofia Hirakuri

expérimental, nous serons en mesure de répondre de manière de plus en plus exacte et précise aux questions sur les exigences de la régénération, sur les cycles de coupe et sur la dynamique des populations en fonction de divers scénarios de gestion. À l'étude depuis 1995 dans le sud-est du Pará, ces populations d'acajou sont les plus intensivement étudiées et sur le plus long terme en Amazonie.

L'un des principaux produits de cette Activité durant la Phase I, le «Modèle de croissance et de rendement de l'acajou à grandes feuilles» peut être téléchargé sur <http://www.swietking.org/model-applet.html>. Il va par ailleurs être édité avec une interface en espagnol et sera assorti d'un mode d'emploi, également en espagnol, destiné aux aménagistes du Mexique en Amérique centrale, mais aussi d'Amérique latine en général. Un atelier de formation à l'emploi du Modèle, qui permettra également de l'adapter aux populations et conditions de culture sur place, est prévu en milieu d'année 2013, le site restant à déterminer.

En 2012-2013, les travaux sur le terrain consisteront à recompter les populations d'acajou sur une superficie totale de 2 750 ha grâce à la généreuse autorisation de deux propriétaires terriens du sud-est du Pará. Le recensement mené sur zone en 2012 sur le site principal de l'Activité, Marajoara, commencera vers la fin d'octobre. Plus de 350 acajous adultes vont ainsi être recomptés afin de déterminer leur taux de survie, la croissance de leur diamètre, leur production fruitière et la phénologie de leur couronne. Enfin, on procédera également au recensement de plusieurs milliers de plants naturels spontanés ou plantés à titre expérimental pour définir leur taux de survie et leur croissance. Sur un second site sur zone, à Corral Redondo, 70 acajous adultes vont être recomptés. De nouvelles initiatives de recherche donneront lieu à des investigations sur l'historique des sites et des populations d'acajou au moyen de techniques dendrochronologiques.

Depuis l'achèvement de la Phase 1, les recherches menées dans le cadre de cette Activité ont donné lieu à la publication de trois articles dans des revues, de trois chapitres dans des livres et d'un manuel technique. Deux autres articles sont actuellement examinés en vue de leur parution dans des revues scientifiques. On trouvera une liste complète des publications résultant des travaux de recherche appuyés par le Programme OIBT-CITES sur <http://www.swietking.org/ourresearch.html>. Au nombre des nouvelles publications figurent :

- Grogan J, Schulze M. (2012). The impact of annual and seasonal rainfall patterns on growth and phenology of emergent tree species in southeastern Amazonia, Brazil. *Biotropica* 44: 331-340.
- Norghauer JM, Grogan J. (2012). The intriguing case of *Steniscadia poliophaea* (Noctuidae): potent moth enemy of young mahogany trees in Amazonian forests. In: Cauteruccio L (ed.), *Moths: Types, Ecological Ecological Significance and Control Methods*, pp. 39-74. Nova Science Publishers, Inc., Hauppauge, NY, États-Unis.
- Free C, Landis RM, Grogan J. (2011). User

Manual for the Big-Leaf Mahogany Growth & Yield Model. Middlebury, VT, États Unis. 69 pp.

- Grogan J. (2011). Mahogany, mogno (*Swietenia macrophylla* King). In: Shanley P, Cymerys M, Serra M, Medina G (eds.), *Fruit Trees and Useful Plants in Amazonian Life*, pp. 101-108. Food and Agriculture Organization of the United Nations/Center for International Forestry Research/People & Plants International, Rome, Italie.
- Grogan J, Peña-Claros M, Günter S. (2011). Managing natural populations of big-leaf mahogany. In: Günter S, Stimm B, Weber M, Mosandl R (eds.), *Silviculture in the Tropics*, pp. 227-235. Springer Verlag, Berlin, Allemagne.
- Kelty M, Cámara-Cabrales L, Grogan J. (2011). Red oak in southern New England and big-leaf mahogany in the Yucatan Peninsula: can mixed-species forests be sustainably managed for single-species production? *Journal of Sustainable Forestry* 30: 637-65. Norghauer JM, Nock C, Grogan J. (2011). The importance of tree size and fecundity for seed dispersal of a threatened Neotropical timber tree, big-leaf mahogany (*Swietenia macrophylla*). *PLoS ONE* 6: e17488 (<http://dx.plos.org/10.1371/journal.pone.0017488>).

#### **Écologie et sylviculture de l'acajou (*Swietenia macrophylla* King) dans la région occidentale de l'Amazonie brésilienne**

Cette Activité s'inscrit dans la continuité de la Phase 1 du Programme OIBT-CITES qui, démarrée en mars 2009, a été rééchelonnée pour s'achever en décembre 2012. Son objectif principal est de : i) déterminer les meilleures pratiques sylvicoles permettant de prélever l'acajou en forêt naturelle; et ii) préconiser des améliorations à apporter à la Loi fédérale brésilienne en vigueur (IN n°07, du 22 août 2003), qui stipule que des plans de gestion forestière doivent être préparés afin d'assurer la conservation de l'espèce. Ses objectifs spécifiques consistent à : i) évaluer les populations d'acajou dans les forêts exploitées ou non, y compris la répartition par catégorie de taille et leur dynamique, ainsi que leur phytosociologie et leur coefficient de distribution; ii) tester les techniques sylvicoles permettant d'aboutir à la régénération naturelle et améliorer le volume de production en forêt naturelle; et iii) appuyer la recherche et les activités de vulgarisation des diplômés. Il est possible de diviser le projet en deux étapes : l'Étape I, qui comprend les activités développées avant l'exploitation forestière, en accord avec le plan d'aménagement forestier approuvé (activités préalables à la récolte); et l'Étape II, qui recouvre les activités à déployer après la récolte (activités postérieures à la récolte). Le retard de mise en œuvre qu'a connu la deuxième Étape s'explique par le délai qu'a connu la délivrance du permis d'exploitation. Les activités de cette seconde Étape comprennent : i) la restauration des parcelles permanentes créées; ii) le mesurage des parcelles permanentes; iii) la restauration des parcelles de régénération naturelle créées; iv) le mesurage des parcelles de régénération naturelle; v) le traitement et l'analyse des données recueillies sur le terrain; et vi) la préparation et l'impression du rapport final.

#### **Pérou Évaluation de la régénération des populations naturelles d'acajou à grandes feuilles et de cèdre au Pérou**

Démarrée en août 2012, cette Activité est prévue s'achever en août 2013. À cet égard, l'Université nationale agronome La Molina (UNALM) poursuit ses recherches sur les populations de *Swietenia macrophylla* (acajou) et de *Genus Cedrela* (cèdre) après avoir mené à terme en 2010 le Projet de l'OIBT PD 251/03 Rev. 3, qui proposait une stratégie visant à rétablir les populations de ces deux essences précieuses. En conséquence, il importe de savoir si ces stratégies ont porté leurs fruits, si ces populations se rétablissent, et si elles se régénèrent naturellement et croissent correctement. Dans ce contexte, l'UNALM a soumis cette Activité dont la mise en œuvre a été approuvée dans le cadre de la Phase 2 du Programme OIBT-CITES. En cours d'exécution, ses opérations ont débuté en octobre 2012. Ses principaux objectifs consistent à : i) concevoir une méthode pour évaluer la régénération naturelle des populations de cèdre et d'acajou à partir de l'analyse et de l'évaluation de la qualité des pépinières et de la dispersion des semences; ii) déterminer la surface où ces espèces sont présentes et si leurs emplacements permettent d'obtenir des informations sur leur répartition spatiale; et iii) créer un outil permettant un suivi correct des effets des pratiques sylvicoles. Les bénéficiaires directs seront l'Autorité scientifique et l'Organe de gestion de la CITES, les instances nationales, les concessionnaires forestiers et les communautés autochtones, de même que toutes les parties prenantes qui souhaitent mettre en œuvre un plan d'aménagement forestier dans une optique pérenne.

## **INITIATIVES/ÉVÉNEMENTS RÉCENTS**

### **Atelier régional sur le bubinga et le wengé au Cameroun**

Un Atelier régional sur le bubinga et le wengé s'est tenu à Douala (Cameroun) les 6 et 7 juin 2012. Il s'agissait d'évaluer la situation du bubinga (*Guibourtia* spp.) et du wengé (*Millettia laurentii*), deux essences de haute valeur dans plusieurs pays d'Afrique occidentale et centrale, d'analyser leur vulnérabilité et de déterminer la situation de leur conservation dans chaque pays, ce en raison de la surexploitation de ces espèces qui donne lieu à des inquiétudes croissantes. Organisé par le Gouvernement camerounais sous l'égide de son Ministère des forêts et de la faune, cet Atelier était coparrainé par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), l'OIBT et la CITES.

Quelque quarante participants du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la Guinée équatoriale, de pays consommateurs/acheteurs (Allemagne), d'organisations internationales (OIBT), de sociétés d'exploitation forestière (SIFCI au Congo), d'institutions de recherche et

universitaires (Université de Yaoundé I, IRAD) et de la GIZ y étaient présents.

L'Atelier a été divisé en sessions plénières et groupes de travail. À l'issue de cette rencontre, les participants ont déclaré: «*Oui, nous sommes préoccupés par la pression exercée sur le bubinga et le wengé au Cameroun, et par la pression présumée qui a lieu dans d'autres pays. Toutefois, nous reconnaissons le fait que l'on ne dispose pas d'informations suffisantes pour proposer l'inscription directe de ces essences forestières aux Annexes II ou III de la CITES. Ces données concernent notamment la biologie, l'écologie, l'aire de répartition et leur potentiel actuel. Dans l'intérim, ces études pourraient être élargies à d'autres espèces comme le Longhi blanc (*Gambeya lacourtiana*) dans le cas du Congo, l'essensang (*Ricinodendron heudelotti*) et l'akossika (*Scohellia klaineana*) pour la Côte d'Ivoire. Toutes ces études requièrent un financement qui pourrait être alimenté par plusieurs sources, notamment les États concernés et leurs partenaires au développement.*»

À l'issue de cet Atelier, le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et la République du Congo ont contacté (ou le feront prochainement) le Secrétariat de la CITES afin de proposer l'inscription du bubinga et du wengé à l'Annexe III de la CITES. On trouvera le rapport de l'Atelier et les documents de référence sur la situation de la conservation du bubinga et du wengé dans les pays africains sur le site Internet du Programme OIBT-CITES ([http://www.itto.int/country\\_activities/](http://www.itto.int/country_activities/)).

#### **Atelier sur les technologies de traçabilité au service de la gouvernance forestière en Malaisie**

L'OIBT, avec le concours financier du Gouvernement japonais et du Conseil malaisien de certification des bois (MTCC), ainsi que la collaboration du Secrétariat de la CITES, du Programme Profor de la Banque mondiale et du Plan d'action FLEGT pour l'Asie de l'Institut forestier européen, a organisé du 15 au 17 mai 2012 un Atelier sur les technologies de traçabilité au service de la gouvernance forestière à Kuala Lumpur (Malaisie). Ses objectifs étaient de: i) partager les expériences sur le plan des applications des technologies de traçabilité au service de la gouvernance forestière; ii) aider à finaliser un répertoire des technologies de traçabilité préparé par un consultant; et iii) apporter des orientations aux gouvernements, organisations internationales et autres parties prenantes sur la manière dont ces techniques peuvent efficacement contribuer à améliorer la gouvernance des forêts.

Y étaient présents plus de 85 participants représentant l'Afrique (Cameroun, Gabon, Ghana et Libéria); l'Asie (Fidji, Indonésie, Japon, RDP lao, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour et Viet Nam); l'Amérique latine (Brésil, Guatemala, Guyana, Paraguay et Pérou); et l'Europe (Allemagne, Italie, Suisse et Royaume-Uni). Le Directeur exécutif de l'OIBT, l'Officier de soutien scientifique des Services scientifiques de la CITES et le Coordonnateur

régional de la CITES pour l'Asie y participèrent également. Le rapport de cette rencontre de même que le répertoire des technologies de traçabilité (publié dans le cadre de la Série technique de l'OIBT) peuvent être téléchargés sur [www.itto.int](http://www.itto.int).

#### **Projet LEAF (Aide à l'application des législations pour les forêts)**

Le Projet LEAF, qui est piloté par le Programme d'Interpol sur les atteintes à l'environnement et le centre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en Norvège (UNEP GRID Arendal), bénéficie de l'appui financier de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD). Il s'agit d'un consortium qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative relative à la forêt et aux changements climatiques consacrée à la lutte contre l'exploitation forestière illégale et les crimes forestiers organisés. Les travaux préliminaires ont commencé en novembre 2011 dans l'optique d'un démarrage du Projet en 2012. Il se poursuivra en 2013, date au-delà laquelle il deviendra un programme à part entière.

Les objectifs spécifiques de ce Projet sont: i) fournir une vue d'ensemble et un examen de l'étendue, des principaux sites géographiques, des filières, des causes et de la structure des réseaux impliqués dans l'exploitation forestière illicite, la corruption, la fraude, le blanchiment et la contrebande de produits bois; ii) apporter un soutien aux pays pour améliorer leur action de répression; iii) fournir une formation et une aide opérationnelle ainsi que des conseils sur la manière dont le crime organisé déploie ses activités; et iv) développer les meilleures pratiques permettant de lutter contre la corruption liée à la REDD et à la forêt.

#### **Consortium pour le code-barres de la vie (CBOL) – Identification par code-barres des espèces menacées d'extinction**

En août 2012, le Consortium pour le code-barres de la vie (CBOL), le Muséum national d'histoire naturelle (États-Unis) et l'Institut Smithsonian ont préparé, à la demande de la Fondation Google, un projet de proposition ayant pour objet de mettre au point et de favoriser un système d'identification génétique à code-barres pour la Liste rouge de l'UICN et les espèces inscrites à la CITES, qui puisse être utilisé par les organismes nationaux de répression. Ce projet donnera lieu à la mise en œuvre d'un système modulaire et performant de détection et de répression grâce à la conception et au développement d'une base de données contenant les codes-barres génétiques de référence des espèces menacées d'extinction qui sera accessible à tous publics. Il s'agira également d'inciter, par des activités de communication et de formation, les organismes gouvernementaux à se référer à cette génothèque pour les besoins de l'inspection aux frontières, des poursuites pénales et autres mesures de répression.

Le Projet sera axé sur les États-Unis, considérés comme la tête de file des pays industrialisés parties à la CITES, et sur onze pays en développement riches en biodiversité qui sont

cruciaux, à savoir le Kenya, le Nigéria, l'Afrique du Sud, la Namibie, le Mexique, la Colombie, le Brésil, l'Argentine, la Chine, l'Inde et les Philippines. Tous ces pays exercent en effet une influence politique dans leur région respective et ont par le passé travaillé sur les activités d'identification par code-barres du CBOL. Sa période de mise en œuvre de trois années nécessite une enveloppe de 4,74 millions de \$EU. Le bénéfice escompté de ce projet est de voir le risque d'extinction réduit pour un potentiel de centaines, voire de milliers, d'espèces en danger, ce qui déclencherait une réaction politique en chaîne aboutissant à l'adoption du code-barres génétique comme outil standard d'identification des espèces utilisé par l'ensemble des gouvernements nationaux et des organisations internationales, telles que la CITES, l'UICN ou INTERPOL.

## **ÉVÉNEMENTS À VENIR**

### **Atelier de formation aux outils CITES en République du Congo**

Un *Atelier de formation aux outils CITES* est prévu se tenir à Ouesso (République du Congo) en novembre 2012.

### **Sixième Réunion du Comité consultatif du Programme OIBT-CITES**

La *sixième Réunion du Comité consultatif (CC) du Programme OIBT-CITES* se tiendra à Yokohama (Japon) le 6 novembre 2012, concomitamment à la seconde journée de la quarante-huitième Session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT). Le rôle du CC est d'examiner les progrès accomplis, d'évaluer les lacunes et d'orienter les Coordonnateurs régionaux concernant la mise en œuvre des activités dans le cadre du Programme OIBT-CITES. Les membres du CC comprennent des délégués représentant les Secrétariats de l'OIBT et de la CITES, les gouvernements qui contribuent des fonds au Programme, les pays ciblés, ainsi que les groupes consultatifs de l'OIBT pour le commerce et la société civile respectivement.

### **Réunion internationale sur la gestion durable des forêts dans la CITES en Indonésie**

Une *Réunion internationale sur la gestion durable des forêts dans la CITES* doit se tenir à Bali (Indonésie) du 8 au 10 janvier 2013. Elle sera organisée par l'OIBT et la CITES avec l'appui de la Direction générale de la protection des forêts et de la conservation de la nature et de l'Organe de gestion CITES en Indonésie. Elle a pour objectif premier d'échanger et de partager les expériences qui sont menées pour appliquer les dispositions de la CITES concernant les essences forestières tropicales inscrites aux annexes de la CITES, en mettant en œuvre les pratiques de la gestion durable des forêts et du commerce pérenne. Il s'agira notamment de passer en revue les résultats émanant des Activités exécutées de 2007 à 2010 dans le cadre de la Phase 1 du Programme OIBT-CITES destiné à faire en sorte que le commerce international des essences inscrites à la CITES soit compatible avec leur gestion durable et

leur conservation. Son second objectif est de recenser les lacunes de l'application de la CITES concernant les essences qui y sont actuellement inscrites et d'élaborer des propositions et des recommandations sur la manière dont ces insuffisances pourraient être plus efficacement traitées, y compris dans le cadre de la Phase 2 du Programme OIBT-CITES.

### Seizième Réunion de la Conférence des Parties à la CITES

La seizième Réunion de la Conférence des Parties à la CITES (CoP-16) se tiendra à Bangkok (Thaïlande) du 3 au 15 mars 2013. La CoP 16, qui sera également l'occasion de célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire de la CITES, examinera les Propositions de modification des Annexes I et II, dont les propositions d'inscription d'essences forestières tropicales indiquées dans la rubrique ci-après. L'OIBT et la CITES y organiseront une manifestation parallèle en lien avec le Programme OIBT-CITES. Les documents se rapportant à la CoP-16 sont disponibles sur <http://www.cites.org/eng/cop/16/doc/index.php>.

## Nouvelles

### L'interdiction frappant *Pericopsis elata* est levée et un quota accordé à la République du Congo

Sur la base des travaux menés au titre de l'Activité Inventaire de l'*afromosia* dans une forêt de production au Congo-Brazzaville en vue de sa gestion durable, qui a été mise en œuvre dans le cadre de la Phase 1 du Programme OIBT CITES, la CITES a accordé aux autorités congolaises un quota d'exportation annuel de 863 561 m<sup>3</sup>, qui comprend 319 837 m<sup>3</sup> de grumes et 543 724 m<sup>3</sup> de sciages.

### L'interdiction frappant *Prunus africana* est levée et un quota accordé au Cameroun

Sur la base des travaux menés au titre de l'Activité Avis de commerce non préjudiciable pour *Prunus africana* (Hook. f.) Kalman au Cameroun, qui a été mise en œuvre dans le cadre de la Phase 1 du Programme OIBT-CITES, la CITES a communiqué un quota de 634 763 kg d'écorce sèche de *Prunus africana*, quota que le Groupe d'examen scientifique (SRG) de la Commission européenne a accordé au Cameroun pour 2012. Le SRG encourage le partenariat entre le Gouvernement camerounais et le Programme OIBT-CITES qui a permis de lever l'interdiction. Toutefois, il est nécessaire de mettre en place un meilleur système pour exécuter les plans simples d'aménagement, et de développer un dispositif efficace de traçabilité des produits *Prunus* au Cameroun. On trouvera les principaux résultats obtenus dans le cadre de la Phase 1 du Programme concernant *Prunus africana* au Cameroun sur <http://www.academicjournals.org/AJPS/abstract> et sur <http://www.academicjournals.org/ijbc/abstract>.

### L'interdiction frappant *Prunus africana* est levée et un quota accordé à la République démocratique du Congo

Sur la base des travaux menés au titre de l'Activité Avis de commerce non préjudiciable pour *Prunus africana* (Hook. f.) Kalman dans le Nord et le Sud Kivu en République démocratique du Congo qui, mise en œuvre dans le cadre de la Phase 1 du Programme OIBT-CITES, se poursuit aujourd'hui au titre de la Phase 2, la CITES a communiqué un quota de 70 000 kg d'écorce sèche de *Prunus africana*, quota que le Groupe d'examen scientifique (SRG) de la Commission européenne a accordé pour les deux sites de prélèvement où les travaux du projet ont établi des niveaux de production durable, à savoir Ibathaama et Mwenda.

## Propositions de nouvelles inscriptions

Le Belize, Madagascar et la Thaïlande ont mené des consultations officielles avec l'OIBT sur le dossier des propositions d'essences forestières qui seront soumises par les Parties pour être examinées lors de la CoP-16 comme indiqué ci-dessous aux points 1, 7, 8 et 12. Les propositions de Madagascar ont été élaborées dans le cadre de l'Activité financée par le Programme OIBT-CITES comme décrit précédemment dans la rubrique *Les Activités en détail*. Les propositions qui suivent sur les essences forestières tropicales ont été transmises au Secrétariat de la CITES (les propositions intégrales sont disponibles sur [www.cites.org](http://www.cites.org)).available at [www.cites.org](http://www.cites.org)).

	Pays initiateur	Essence forestière	Nom commun	Proposition
1.	Belize	<i>Dalbergia retusa</i> et <i>Dalbergia granadillo</i>	Palissandre noir et palissandre Granadillo	Inscription à l'Annexe II
2.	Belize	<i>Dalbergia stevensonii</i>	Palissandre du Honduras	Inscription à l'Annexe II
3.	Brésil	<i>Aniba rosaeodora</i>	Palissandre brésilien	Modifier l'annotation n° 12
4.	Chine, Indonésie, Koweït, Thaïlande	<i>Aquilaria</i> spp. and <i>Gyrinops</i> spp.	Bois d'agar	Supprimer l'annotation à l'inscription de <i>Aquilaria</i> spp. et <i>Gyrinops</i> spp. à l'Annexe II et la remplacer par la nouvelle indiquée dans la proposition
5.	Kenya, République-Unie de Tanzanie	<i>Osyris lanceolata</i>	Bois de santal est-africain	Inscription à l'Annexe II
6.	Madagascar	<i>Cyphostemma laza</i>	Laza	Inscription à l'Annexe II
7.	Madagascar	<i>Dalbergia</i> spp.	Palissandres de Madagascar	Inscription de la population de <i>Dalbergia</i> spp. de Madagascar à l'Annexe II, assortie d'une restriction aux matériaux de type grumes, sciages et feuilles de placage dans une annotation
8.	Madagascar	<i>Diospyros</i> spp.	Bois d'ébènes de Madagascar	Inscription de la population de <i>Diospyros</i> spp. de Madagascar à l'Annexe II, assortie d'une restriction aux matériaux de type grumes, sciages et feuilles de placage dans une annotation
9.	Madagascar	<i>Operculicarya decaryi</i>	Jabihy	Inscription à l'Annexe II
10.	Madagascar	<i>Senna meridionalis</i>	Taraby	Inscription à l'Annexe II
11.	Mexique	<i>Yucca queretaroensis</i>	Queretaro yucca	Inscription à l'Annexe II
12.	Thaïlande, Viet Nam	<i>Dalbergia cochinchinensis</i>	Palissandre de Thaïlande	Inscription à l'Annexe II

## Suivi du Programme

Afin d'accroître la transparence du Programme OIBT-CITES, chaque Coordonnateur régional compétent assure un suivi régulier en Afrique, en Asie et en Amérique latine. On procède également à un suivi externe à mi-parcours et à une évaluation a posteriori conformément aux dispositions de l'accord de subvention passé avec la CE et au règlement et procédures de l'OIBT en la matière.

Dans ce contexte, l'un des Coordonnateurs régionaux pour l'Amérique latine, Mme Sofia Hirakuri, a mené une mission de suivi sur le terrain du 6 au 10 août 2012 dans l'État d'Acre (Brésil) afin de contrôler l'Activité du Programme mise en œuvre par l'Université

fédérale rurale d'Amazonie (IUFRA). Elle était accompagnée du Coordonnateur de l'Activité, le Professeur Paulo Contente de l'IUFRA, et de trois membres du Comité technique et scientifique de l'IBAMA-CITES. L'objectif était de procéder au suivi de la Phase de l'Activité *Écologie et sylviculture de l'acajou (Swietenia macrophylla Ling) en Amazonie brésilienne occidentale*, essentiellement les activités postérieures à la récolte à élaborer, à savoir: i) application des prescriptions sylvicoles; et ii) suivi de la performance environnementale, qui doivent être menées en novembre 2012. À cet égard, on a pu vérifier que les «activités préalables à l'exploitation» exécutées dans le cadre de la Phase 1 de l'Activité avaient été achevées avec succès.

On trouvera de plus amples détails sur le suivi de l'Activité *Prunus africana* en RDC et sur l'assistance apportée dans la rubrique *Les Activités en détail*. Plusieurs missions de suivi sont actuellement prévues dans chacune des trois régions et seront abordées par le menu dans la prochaine édition de ce Bulletin d'information.



Graines d'acajou récoltées en août 2012 dans l'État d'Acre au Brésil  
Avec l'aimable autorisation de: João Olegário

### Contacts:

OIBT - Steven Johnson, Coordonnateur pour l'OIBT - johnson@itto.int  
Kanako Ishii, Assistante du Programme - ishii@itto.int  
CITES - Milena Sosa Schmidt, Coordonnatrice pour la CITES - milena.schmidt@cites.org  
Coordonnateur régional pour l'Afrique - Jean Lagarde Betti - lagardebetti@yahoo.fr  
Coordonnateur régional pour l'Asie - Thang Hooi Chiew - hcthang@streamyx.com  
Coordonnateurs régionaux pour l'Amérique latine - Ivan Tomaselli - itomaselli@stcp.com.br et  
Sofia Hirakuri - shirakuri@stcp.com.br

Les lecteurs peuvent télécharger ce Bulletin d'information sur [http://www.itto.int/cites\\_programme](http://www.itto.int/cites_programme). N'hésitez pas à transmettre aux adresses indiquées ci-dessus vos éventuelles suggestions concernant la manière d'améliorer cette publication ou des thèmes que vous souhaiteriez y voir traiter